

## **Démarches administratives**

En allant sur le site <http://www.service-public.fr/> vous trouverez les réponses à toutes vos questions d'ordre administratif.

Il vous suffit de sélectionner la rubrique qui vous intéresse.

## **Nouvelle procédure**

La mairie de LAIGNE EN BELIN n'est pas équipée d'un dispositif de recueil.

Les démarches pour l'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité se font dans les mairies équipées de bornes biométriques [voir liste](#)

Vous pouvez faire une pré-demande en ligne : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Prendre note du numéro de pré-demande, rassembler les pièces justificatives et prendre un rendez-vous pour déposer votre dossier. [voir tract](#)